

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation :

08/02/2024

Date d'affichage :

07/03/2024

SÉANCE DU 21 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un février, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

Membres présents : M. Guy MICLO - M. Nicolas CHARNOT – M. Francis COURBOT – Mme Florence FIMBEL – Mme Sarah GROSCLAUDE – M. Quentin GUYOD - M. Jean KARLE - M. Florent MONCHABLON - M. Mickaël RONDON - M. Michel TEREBUS - Mme Gabrielle VENCK-MILLET

Absents excusés :	Procuration à :
Mélanie BLEICHER	Mickaël RONDON
Alexanne CANAL	Jean KARLE
Sylvain HEIDET	Florent MONCHABLON

M. Mickaël RONDON a été nommé secrétaire de séance.

**Objet de la
délibération**

N° 06

**Travaux
supplémentaires à
réaliser en 2024**

Le Maire expose au Conseil Municipal des travaux supplémentaires qu'il convient de réaliser sur l'exercice 2024 :

I – Impasse du Goussof : création d'une nouvelle voie communale appelée "Impasse du Goussof" pour desservir une nouvelle maison.

- a) Il s'agit d'une voie communale sur une longueur de 17 m de long sur une largeur de 4 m.
- b) Nécessité de créer, sur le bord de cette voie, un puits perdu qui récupérera les eaux pluviales en provenance de la place du Tilleul.

II – Busage d'une dérivation de la « Rosemontoise » : à défaut de devoir réaliser un busage, le Maire est en pour parler avec la DDT pour supprimer cette dérivation qui crée d'ailleurs des débordements en période de crue. Un dossier a été envoyé à la DDT après visite sur place avec un représentant de la DDT.

III – Ecole de Rougegoutte : travaux de réparation des tuyaux de chauffage du Groupe Scolaire de Rougegoutte

L'entreprise MDTE doit intervenir pour remplacer une partie de la tuyauterie qui fuit. Il est à noter qu'il conviendra de remplacer totalement ces tuyaux qui datent de 1975 et qui présentent ou peuvent présenter des fuites.

IV – Détachement d'une lamelle d'angle sur la partie sommitale du clocher de l'église

Il convient de préparer cette intervention en faisant appel à des sociétés spécialisées qui devront présenter des devis. Il est rappelé que la Commune de Rougegoutte paiera dans la limite des 4/5^{ème} et la Commune de Vescemont pour 1/5^{ème}.

V – Curage des fossés

Les fossés subsistants sur le territoire communal devront faire l'objet d'un curage cette année. Messieurs Florent Monchablon et Nicolas Charnot sont chargés de déterminer ces travaux à effectuer et de solliciter 3 entreprises.

VI – Réparation des voies communales après l'hiver 2023/2024

Messieurs les élus Florent Monchablon et Nicolas Charnot sont chargés :

- ① d'établir les secteurs des voies communales à réparer ;
- ② de solliciter 3 devis d'entreprises ;
- ③ de suivre la bonne exécution des travaux lors de leurs interventions.

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme.

